

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°16 du 17 juillet 2018



Pluies du 10 au 16 juillet :

Un seul épisode pluvieux a concerné certains secteurs du vignoble de Bourgogne Franche-Comté le 15 juillet. Les départements les plus arrosés ont été la Côte d'Or et la Saône et Loire avec localement jusqu'à 32 mm (Nuits St Georges).

Hier quelques mm sont tombés localement, toujours en Côte d'Or et Saône et Loire.

Prévisions du 18 au 23 juillet :

Des conditions anticycloniques se maintiennent jusqu'à vendredi, avant l'arrivée d'une dégradation orageuse au cours du week-end.

Les températures remontent progressivement pour avoisiner les 30°C en fin de semaine.

Source Météo France

ENQUETE SATISFACTION BSV VIGNE : VOTRE AVIS COMPTE !

Merci de nous donner votre opinion sur le BSV Vigne en répondant à cette enquête à destination des professionnels et techniciens.

Cliquez sur le lien ci-dessous (ou recopiez le dans votre barre d'adresses) :

<https://goo.gl/forms/ziBnfrzaex3PgYPr1>

STADES

Dans les situations les plus précoces, les premières baies vérees sont observées plus régulièrement, mais la plupart des parcelles sont toujours au stade fermeture de grappe.

Grêle : l'épisode pluvio-orageux du 15 juillet a été accompagné de grêle dans le vignoble de Côte d'Or. Les secteurs les plus touchés sont Corgoloin, Comblanchien, Premeaux jusqu'au sud de Nuits Saint Georges ainsi que les Hautes Côtes sur les secteurs d'Echevronne, Marey les Fussey, Fussey, Chaux... Localement, les dégâts sur l'épisode atteignent jusqu'à 70% sur grappes avec un feuillage haché et certaines situations cumulent 2 grêles successives (03 et 15 juillet). Quelques dégâts ont aussi été notés ponctuellement dans le sud-ouest Chablisien.

MILDIOU

255 parcelles ont été observées sur le réseau BSV.

Situation et Etat des contaminations en cours :

Feuilles : les symptômes consécutifs aux contaminations des 3 au 5 juillet ont commencé à s'exprimer à partir du milieu de semaine dernière. Ces nouvelles taches se concentrent sur le jeune feuillage. **Dans 2/3 des parcelles du réseau, la sortie est nulle à faible. Dans 11% des cas, elle peut être qualifiée de forte** (nombreuses taches sur l'ensemble du jeune feuillage) et concerne essentiellement des situations déjà dégradées auparavant.

Grappes : dans la plupart des parcelles du réseau, aucune évolution n'a été notée. **Quelques nouveaux symptômes de rot-brun sont toutefois observés** dans certaines situations, hormis dans l'Yonne. Dans les secteurs du Mâconnais Nord les plus arrosés lors des pluies du 03 au 05 juillet (jusqu'à 130 mm), les sorties sont à la fois plus fréquentes et plus conséquentes (intensités d'attaque variant de 5 à 20%) et concernent à la fois des parcelles déjà bien dégradées, mais également des situations jusque-là saines. Une progression des symptômes est encore susceptible de se produire au cours de la semaine à venir.

La pluie du 15 juillet (jusqu'à 30-32 mm) a provoqué de nouvelles contaminations qui vont commencer à s'exprimer à partir de fin de semaine sur le feuillage.

Evaluation du risque mildiou :

Si on peut considérer que le mildiou est maintenant présent sur l'ensemble du vignoble de Bourgogne Franche-Comté, la situation est toutefois très hétérogène d'une parcelle à l'autre. La fréquence et l'intensité des symptômes dépendent de plusieurs paramètres :

- état du rognage,
- état sanitaire antérieur des parcelles,
- qualité de la protection mise en place,
- cumuls d'eau.



Même si l'expression de rot-brun peut encore progresser, à partir de fermeture, la sensibilité des grappes décroît jusqu'à début véraison. L'objectif est maintenant de protéger le feuillage en vue d'une bonne maturité et une bonne mise en réserves.

OÏDIUM

241 observations (hors TNT) sur grappes ont été effectuées sur le réseau BSV.

Globalement sur le réseau BFC, la proportion de parcelles saines a très peu évolué depuis le dernier bulletin (83% contre 85% la semaine dernière). Toutefois, on peut noter une légère différence entre vignobles :

- **aucune évolution** n'a été observée dans les vignobles de l'Yonne et de la Nièvre qui demeurent très sains.
- en Côte d'Or, Saône et Loire et Franche-Comté, on constate une **légère évolution** avec l'apparition de l'oïdium dans des parcelles sensibles non concernées jusqu'à maintenant. Dans les situations où le champignon est détecté depuis plusieurs semaines (principalement des Chardonnay historiques du Mâconnais, Jura et Côte de Beaune), la maladie continue de progresser dans certaines parcelles alors qu'elle se stabilise dans d'autres.

A la veille du début véraison en secteurs précoces, la situation reste globalement très saine.

Rappel concernant la gestion de l'oïdium en fin de campagne :

Un bilan sanitaire doit être réalisé dans chaque parcelle en fin de rémanence du traitement effectué à fermeture (10 à 14 jours après fermeture selon la nature du fongicide utilisé) :

- si absence d'oïdium : fin de risque de contaminations significatives sur grappes.
- si présence **même faible** d'oïdium (quelques baies) : le risque de progression de la maladie persistera jusqu'à véraison.

Ce comptage bilan a dû être réalisé dans la plupart des parcelles et ne concerne plus que les situations tardives. Il sera effectué sur 100 grappes réparties sur l'ensemble de la parcelle. **Toutes** les parcelles de l'exploitation devront faire l'objet de ce comptage pour que la règle de décision puisse être appliquée.

BLACK-ROT

Aucune évolution. La situation demeure très saine et les grappes approchent de la fin de leur période de sensibilité.

VERS DE GRAPPE

2^{ème} génération : le vol de cochylys est terminé et celui d'eudémis se poursuit avec des prises nulles à faibles.

56 observations d'œufs de tordeuses ont été effectuées sur des parcelles d'alerte du réseau. Elles ont révélé **une activité de ponte le plus souvent nulle, à l'exception du Chablisien où quelques pontes d'eudémis ont été observées et un cas à 15 œufs pour 100 grappes dans une parcelle d'alerte de Chablis Valvan.**

En toutes situations, les perforations restent nulles à très limitées (maximum de 4 perforations pour 100 grappes détecté dans le Jura).



CICADELLES DE LA FLAVESCENCE DOREE

3ème traitement :

- Stratégie 3-1 dans le Jura :

o **viticulture conventionnelle** : pour la décision relative au 3ème traitement, le suivi piégeages a eu lieu et un message réglementaire du SRAL qui précisera la conduite tenir, va être communiqué très prochainement.

- **En parcelles de vignes-mères de greffons et de porte-greffes**, la stratégie insecticide repose sur l'application de 3 traitements. Le 3^{ème} et dernier traitement doit être réalisé cette semaine (16 au 20 juillet).

- **En pépinières**, la lutte sera maintenue en continu jusqu'à la disparition des adultes.

COCHENILLES

Dans les parcelles concernées par ces ravageurs, les essaimages se poursuivent pour les cochenilles floconneuses.

DEPHY TOUR

En juillet, les viticulteurs des groupes DEPHY de Bourgogne Franche-Comté et du Grand Est vous ouvrent leurs portes !

Ces collectifs constitués d'une dizaine de viticulteurs volontaires testent et développent des systèmes économes en produits phytopharmaceutiques depuis 2010. Vous aurez ainsi la possibilité de découvrir leurs pratiques, d'échanger sur les vôtres et peut-être repartirez-vous avec de nouvelles inspirations pour vos propres exploitations.

Ces groupes sont accompagnés par différentes structures : chambres d'agriculture, associations d'agriculteurs bios, coopératives, interprofession... Pour cet événement, toutes travailleront ensemble pour vous proposer des journées qui vous correspondent.

Au total, 10 portes-ouvertes auront lieu entre le 12 et le 26 juillet 2018. De la gestion de l'enherbement à l'utilisation d'OAD, en passant par les engrais verts, les produits de biocontrôle ou encore les stratégies sans CMR : les thématiques abordées seront variées !

Ces journées seront réparties sur les départements de l'Aube, de la Marne, du Haut-Rhin et de la Meurthe-et-Moselle pour le Grand Est et de l'Yonne, de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et du Jura pour la Bourgogne Franche-Comté.

[Téléchargez le programme](#) pour connaître les dates, lieux et thématiques de chaque porte-ouverte !





Prochain BSV : mardi 24 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

